



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN TENUE LE 3 AVRIL 2018 À 19H30 À L'HÔTEL DE VILLE, SITUÉ AU 5 RUE GALE, ORMSTOWN**

**ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS;**

Présent :

Kenneth Dolphin  
Michelle Greig  
Jacques Guilbault  
Stephen Ovans  
Thomas Vandor  
Chantale Laroche

Absent :

Formant quorum sous la présidence du maire Jacques Lapierre, le directeur général Philip Toone étant présent, la séance débute à 19h30.

**18-04-092 Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Chantal Laroche

Appuyé par Thomas Vandor

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant, en reportant le point 9.1 :

**ORDRE DU JOUR**

**1 AFFAIRES LÉGISLATIVES**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux
  - 1.2.1 Procès-verbal de la séance régulière du 5 mars 2018
  - 1.2.2 Procès-verbal de la séance spéciale du 6 mars 2018
- 1.3 Affaires relatives aux procès-verbaux
  - 1.3.1 Suivi du procès-verbal du 5 mars 2018
  - 1.3.2 Suivi du procès-verbal du 6 mars 2018
- 1.4 Période de questions
- 1.5 Rapport de l'inspecteur
- 1.6 Projet d'entente entre la Municipalité et ARTM (transport collectif)
- 1.7 Municipalité Franklin - Projet d'entente pour camp jour
- 1.8 Avis de motion 25.27-2018 au règlement de zonage
- 1.9 Dépôt premier projet 25.27-2018

**2 GESTION FINANCIÈRE**

- 2.1 Paiement des comptes à payer au 28 31 mars 2018
  - 2.1.1 INFO Avantages sociaux au 10 mars 2018
- 2.2 Budget camp de jour 2018
- 2.3 Salaires camp de jour 2018
- 2.4 Association mutuelle pompiers – frais annuels 2018
- 2.5 Municipalité de Franklin – déneigement rang Dumas 2017-18
- 2.6 Construction J. Théorêt – Avenant 8 H de V (grillage réception)
- 2.7 Ordre des technologues – cotisation 2018-2019
- 2.8 Ass. Emploi taux réduit 2017 – remboursement aux employés
- 2.9 G.P. AG Installation hydraulique Tracteur verger (#21)
- 2.10 Const. J. Théorêt – bris aqueduc Sadler
- 2.11 Technivolt – éclairage stationnement Église rue Lambton
- 2.12 Sentier piétonnier – rue la Vallée
- 2.13 Arsenal – Achat Bunker pour pompiers
- 2.14 Renouveler règ. emprunt 79-2013 (6<sup>e</sup> avenue)

**3 GESTION DU PERSONNEL**

**4 GESTION DU MATÉRIEL ET DES ÉQUIPEMENTS**

**5 GESTION DES IMMEUBLES**

- 5.1 Soumission pour génératrice H de V + caserne + puits St-Paul

**6 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 6.1 Amélioration de la sécurité publique – Route 138 derrière rue Vallée
- 6.2 Sentier Piétonnier - Ch Rivières aux Outardes – de Rte 138 à rue de la Ferme

**7 TRANSPORT ROUTIER**

- 7.1 Soumissions pour nettoyage de rue pour 2018
- 7.2 Soumissions pour location de pelle hydraulique pour 2018
- 7.3 Soumissions pour lignage de rues pour 2018

**8 HYGIÈNE DU MILIEU**

- 8.1 Soumissions achat d'alun – usine d'épuration
- 8.2 Soumission Géomax – nettoyage puits 1-4-5 Station Jamestown

**9 URBANISME ET ZONAGE**

- 9.1 Dérogation mineure 2048 NRR (**REPORTÉ**)
- 9.2 Dérogation mineure 4 Bridge

## **10 LOISIRS ET CULTURE**

- 10.1 Activité Ram«mouse»sons 2018
- 10.2 Concours Kraft Hockeyville pour l'aréna régional

## **11 VARIA ET CORRESPONDANCE**

- 11.1 MMQ protection gratuite aux élus - pouvoir discrétionnaire
- 11.2 MRC de Beauharnois – cours d'eau
- 11.3 Régie Patinoire – États financiers 2017
- 11.4 SQ Rapports périodiques
- 11.5 CA – Sur les Routes du Haut-St-Laurent
- 11.6 Lettre de l'UPA

### **18-04-093 Adoption procès-verbal séance 5 mars 2018**

Sur proposition de Jacques Guilbault

Appuyé par Michelle Greig

Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 5 mars 2018.

### **18-04-094 Adoption procès-verbal séance spéciale 6 mars 2018**

Sur proposition de Michelle Greig

Appuyé par Stephen Ovans

Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du 6 mars 2018.

### **18-04-095 Entente entre ARTM et municipalités du CITHSL**

Entente relative au transport collectif régulier hors du territoire de l'Autorité régionale de transport métropolitain

ATTENDU QUE la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (RLRQ, c. O-7.3), adoptée le 19 mai 2016 et sanctionnée le 20 mai 2016, a instauré l'Autorité régionale de transport métropolitain (l'« **ARTM** ») et le Réseau de transport métropolitain (le « **RTM** »);

ATTENDU QUE le Décret 1025-2016 du 30 novembre 2016 du gouvernement du Québec a fixé la date d'entrée en vigueur de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (RLRQ, c. A 33.3, la « **LARTM** ») et de la *Loi sur le réseau de transport métropolitain* (RLRQ, c. R-25.01, la « **LRTM** »), au 1<sup>er</sup> juin 2017;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 117 de la Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain (LARTM), l'ARTM doit offrir des services de transport collectif régulier à toute municipalité dont le territoire n'est pas compris dans le sien et qui, le 31 mai 2017, était partie à une entente pour la constitution d'un conseil intermunicipal de transport;

ATTENDU QUE la municipalité d'Ormstown était partie à l'entente permettant la constitution du CIT Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE la municipalité d'Ormstown était desservie par le CIT Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité d'Ormstown est situé hors du territoire de l'ARTM;

ATTENDU QUE la municipalité d'Ormstown et l'ARTM souhaitent collaborer afin de répondre aux besoins de la population et fournir un service de qualité à la satisfaction des usagers pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 décembre 2018;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 79 de la LRTM, le RTM succède aux droits et aux obligations du CIT Haut-Saint-Laurent, pour la continuation de ses contrats en matière de transport collectif à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017;

ATTENDU QU' une entente de principe a été transmise par l'ARTM (ou par le Comité de transition qui a précédé sa constitution par la LARTM) à la municipalité d'Ormstown et que cette dernière est en accord avec les termes et conditions de cette entente de principe, et la déposera lors d'une séance ultérieure;

- ATTENDU QUE la municipalité d’Ormstown et l’**ARTM** souhaitent établir, par le biais d’une Entente relative au transport collectif régulier hors du territoire de l’**ARTM**, les principales modalités et conditions pour la fourniture et la prestation par le **RTM**, des services de transport collectif régulier requis aux termes d’ententes avec des transporteurs privés pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 décembre 2018 (l’« Entente »);
- ATTENDU QU’ au terme de l’Entente, la municipalité d’Ormstown versera les contributions municipales pour les services de transport collectif régulier à l’**ARTM**;
- ATTENDU QUE la municipalité d’Ormstown est en accord avec les termes et conditions de l’Entente;
- ATTENDU QUE cette résolution remplace la résolution 17-09-283 concernant une entente avec l’**ARTM** et les municipalités de Sainte-Martine, Howick, Paroisse de Très-Saint-Sacrement et Ormstown;

EN CONSÉQUENCE,  
 Sur proposition de Michelle Greig  
 Appuyé par Stephen Ovans  
 Il est résolu unanimement :

- **QUE** la municipalité d’Ormstown autorise la signature de la présente entente;
- **QUE** le maire ou le directeur général soient autorisés à signer ladite Entente, pour et au nom de la municipalité d’Ormstown;
- **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- **QUE** la résolution 17-09-283 soit annulée et remplacée par la présente résolution.

#### **18-04-096 Entente camp de jour avec Municipalité Franklin**

- Considérant qu’ à chaque été, plusieurs enfants de la municipalité de Franklin fréquentent le camp de jour d’Ormstown;
- Considérant qu’ en 2016 et 2017, une entente entre les municipalités de Franklin et d’Ormstown, avait permis aux parents d’utiliser le service au même coût que celui des résidents d’Ormstown;
- Considérant que la municipalité de Franklin désire reconduire l’entente;
- Considérant qu’ il est convenu que la municipalité de Franklin accepte de payer des frais d’administration annuels de 250 \$ et d’assumer sa part du déficit, le cas échéant, et ce, au prorata du nombre d’enfants inscrits;
- Considérant que dans l’éventualité où un enfant de Franklin présente des besoins spéciaux pour cause de handicap nécessitant un accompagnement, que les coûts soient assumés par la municipalité concernée (provenance de l’enfant).

Sur proposition de Chantale Laroche  
 Appuyé par Jacques Guilbault  
 Il est résolu unanimement de reconduire l’entente pour le camp de jour pour l’été 2018, de prioriser les inscriptions d’Ormstown et de Franklin, et que les résidents de municipalités autres que celles d’Ormstown et Franklin, devront s’inscrire après le 1er juin à la condition qu’il y ait des places disponibles.

#### **18-04-097 Avis de motion règ. 25.27-2018 modifiant le règ. de zonage 25-2006**

- Considérant que la municipalité a reçu une demande de permis de construction concernant un bâtiment abritant 6 logements (multifamilial) sur le chemin de la Rivière-aux-Outardes, sur le lot 636-42-3 en zone H04-402;

- Considérant que le promoteur de ce projet désire se raccorder aux deux réseaux de services municipaux, soit l'aqueduc et les égouts;
- Considérant que la grille d'usage H04-402 feuillet no 66.1 ne permet que le raccordement partiel aux services municipaux;
- Considérant que la volonté de la municipalité est de permettre le raccordement aux deux services municipaux offerts;
- Considérant que la volonté de la municipalité est d'abroger l'article 6.3.4.3 concernant l'obligation de tenir une haie de cèdres dans la zone H04-423 ;

Il est donné avis de motion par le conseiller Jacques Guilbault que sera déposé le premier projet de règlement 25.27-2018 modifiant le règlement de zonage 25-2006 lors de la même séance du Conseil.

**18-04-098 Dépôt Premier projet 25.27-2018 modifiant  
règlement de zonage 25-2006**

ATTENDU QU' un avis de motion numéro 18-04-097 du présent règlement a été donné par le conseiller Jacques Guilbault, à la séance du 3 avril 2018;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite modifier la grille d'usage H04-402 feuillet no 66.1 afin de permettre la desserte des deux services municipaux (aqueduc et égouts) pour l'usage multifamiliale (h3);

ATTENDU QUE la municipalité souhaite abroger l'article 6.3.4.3 concernant l'obligation de tenir une haie de cèdres dans la zone H04-423;

Le directeur général dépose le Premier projet de règlement portant le numéro 25.27-2018 qui se décrit comme suit :

**Article 1 : Grille d'usages et normes H04-402**

Le règlement de zonage 25-2006 est modifié à la cédule B intitulée « Grille des usages et normes » pour la zone H04-402, feuillet no 66.1, par la desserte des deux services municipaux (aqueduc et égouts) pour l'usage multifamilial (h3).

**Article 2 : Obligation de tenir une haie de cèdres dans la zone H04-423**

Le règlement de zonage 25-2006 est modifié à l'article 6.3.4.3 par l'abrogation de ce dernier :

**Article 3 : Entrée en vigueur**

Ce premier projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**Annexe 1 : Grilles des usages et des normes**

MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN							Zone : H04-402		
Grille des usages et normes							Feuillet no 66.1		
GROUPE D'USAGES		H	H	H	H	H	NOTES:		
Numéro de la zone		04-402	04-402	04-402	04-402	04-402	04-402		
USAGES AUTORISÉS									
	Habitation	H							
1	Unifamiliale	h1							
2	Bi et <b>trifamilial</b>	h2	•						
3	Multifamiliale	h3							
4	Maison mobile	h4							
5	Mixte	h5							
	Commerce	C							
6	Détails et services	c1							
7	Artériel léger	c2							
8	Artériel lourd	c3							
9	Services pétroliers	c4							
10	Caractère érotique	c5							
	Industrie	I							
11	Légère	i1							
	Public	P							
13	Institutionnel et administratif	p1							
14	Récréatif	p2							
15	Utilité publique	p3							
16	Terre publique	p4							
	Agricole	A							
17	Agricole 1	a1							
18	Agricole 2	a2							
	USAGES SPECIFIQUEMENT								
19	Permis								
20	Exclus								
	IMPLANTATION DU BATIMENT								
	Structure du bâtiment								
21	Isolée		•						
22	Jumelée								
23	En rangée								
	Marge minimum								
24	Avant min. (m)	7,5							
25	Latérale min. (m)	1,5							
26	Latérale min. totale (m)	5							
27	Arrière min. (m)	5							
	LOTISSEMENT								
	Type de terrain								
28	Desservis		•						
29	Partiellement desservis								
30	Non desservis								
31	Cours d'eau ou cours d'eau désigné								
	Norme minimum								
32	Sup. du terrain min. (m <sup>2</sup> )	1393							
33	Largeur du terrain min. (m)	22,8							
34	Profondeur du terrain min. (m)	25							
35	Hauteur (étages) (min)	1							
36	(max)	3							
37	Hauteur maximum (m)	12							
38	Largeur minimum (m)	6							
39	Sup. d'implantation min. (m <sup>2</sup> )	87							
40	Logement/bâtiment (max)	6							
	DENSITE								
41	Rapport espace bâti/terrain (min)								
42	(max)	0,30							
43	Rapport plancher/terrain (max)	0,50							
	DISPOSITIONS SPECIALES								
44	Plan aménagement ensemble (PAE)								
45	Plan impl. et int. architecturale (PIA)								
46	Notes								

NOTES:

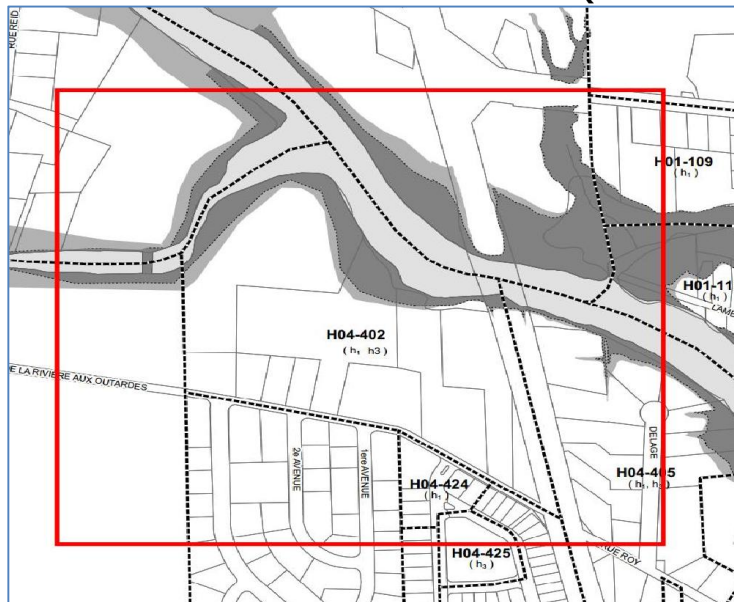
AMENDEMENTS

Date	No règlement	Appr.

Avril 2007

Règlement 25.1-2007  
MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN

**Annexe 2 : Localisation zone H02-402 (à titre indicatif)**



## **18-04-099 Paiement des comptes à payer au 31 mars 2018**

Sur proposition de Thomas Vandor

Et appuyé par Ken Dolphin

Il est résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses suivantes:

9226-6444 QUÉBEC INC. (produits nettoyeurs)	30.99 \$
A.E.M.F.S.Q. (mutuelle d'entraide - cotisation 2018)	2 000.00 \$
AL-JO CHAUSSURES (bottes - Bob B.)	196.60 \$
ANTONIO DANDURAND INC. (transport - semaine de relâche 2018)	1 178.49 \$
BRISSON DENIS INC. (insecticide - Station Dumas)	12.59 \$
BROWN BRYAN (pépine - fossés - Rg Botreaux et Hector)	776.08 \$
BUDGET PROPANE (1998) INC. (propane - chauffage garage - Jamestown)	400.57 \$
CNESST - déclaration des salaires 2017	73.77 \$
C. S. BRUNETTE INC. (remorquage, essence & rép. Véh. Voirie)	534.16 \$
CLÉMENT HYDRAULITECH INC. (Rép. Véh. # 12)	97.39 \$
CMP MAYER INC. (bottes - pompiers)	288.30 \$
CONSTRUCTION J. THÉORÉT (inst. Grillage - réception 6K) + Bris aqueduc 10K	16 556.13 \$
CORPORATE EXPRESS CANADA INC. (papeterie)	239.11 \$
CRÊTE EXCAVATION INC. (déneig. Crête Exc. ( 5e facture 2017-18)	39 656.25 \$
D'AMOUR & FILS INC. (quincaillerie divers)	607.25 \$
DUNTON RAINVILLE SENC AVOCATS (honoraires avocats)	13 358.64 \$
ENSEIGNES DUMAS (panneaux - centre réc. & Biblio. & plaques noms -conseil)	1 076.16 \$
ÉQUIP. ALBERT BILLETTE INC. (pièces - équipements - voirie)	230.53 \$
EQUIP. LAPLANTE & LEVESQUE LTEE ( pièces - véh. # 4)	23.87 \$
ÉQUIPEMENTS TM INC. (LES) (pièces - véh. # 9)	924.34 \$
FERME CAMILLE BILLETTE & FILS S.E.N.C. (soufflage de neige- 16 mars 2018)	436.91 \$
FILION, ME MARTIN (hon. Avocats - taxes foncières)	477.15 \$
FONDS D'INFORMATION TERRITOIRE (mutation février 2018)	32.00 \$
G.P. AG DISTRIBUTION (inst. Hydraulique - véh. # 21)	6 627.69 \$
GARAGE S.D. INC. (rép. Véh. # 13)	69.59 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence véh. voirie)	1 472.90 \$
GROUPE ENVIRONEX (frais lab. Eau usée & potable)	241.45 \$
GROUPE NEOTECH (hon. Info. -portable - maire ,inst. Office 365- 6 postes)	2 286.29 \$
IGA ORMSTOWN (aliments - HV)	9.98 \$
INFO EXCAVATION (demande de localisation - sept 2016 à août 2017)	200.06 \$
J.T. SPORT (rép. Scie à chaîne - pompiers)	97.54 \$
JALEC INC. (accès réseau - radios mobiles - voirie - mars 2018)	238.40 \$
JAMUNIK (clé maitresse - serrure - fillières - bureaux)	212.70 \$
LIBRAIRIES BOYER (achat livres - Bibliothèque)	167.49 \$
MULTI GRAPH ORMSTOWN SENC (estampe - voirie)	71.17 \$
MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN (déneigement Rg Dumas - 2017-2018)	7 737.38 \$
NET COMMUNICATIONS INC. (hébergement. 25 courriels - avril 2018)	28.74 \$
OMH SOLDE BUDGET 2017	34 292.00 \$
ORMSTOWN FIRE DEPARTMENT (dépenses - pompiers - janvier & février 2018)	1 563.75 \$
OXYGÈNE RÉGIONAL INC. (oxygène - torches)	157.45 \$
PARAGRAPHÉ (achat livres - Bibliothèque)	212.02 \$
PETRO-CANADA (essence véh. Voirie)	249.01 \$
PETROLES VOSCO CANADA INC. (huile chauffage - garage - Jamestown)	958.17 \$
PIECES D'AUTO VALLEYFIELD INC. (pièces - véh. Voirie & trait. aqueduc)	395.47 \$
PROTECTION NATIONALE BOURASSA INC. (formation - autosauvetage - pompiers)	420.81 \$
QUESNEL, J. / N. LABERGE (transport de neige - 12 février 2018)	1 365.33 \$
QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC. (quincaillerie divers)	1 473.87 \$
RATTE, MAGASIN F. (papeterie - HV)	42.78 \$
RCI ENVIRONNEMENT (loc. contenant - centre réc. - fév. 2018)	23.00 \$
RECY-COMPACT INC. (service de recyclage - mars 2018)	8 486.39 \$
RÉGATE KIA HUNTINGDON (inst. Gyrophare Véh. # 13)	569.13 \$
SERVICOFAX (contrat copieur - fév. À mars 2018)	317.81 \$
SGM MAINTENANCE INC. ( entr. D'éclairage - mars 2018)	773.34 \$
SHELL CANADA (PRODUITS) (essence véh. Voirie)	1 881.58 \$
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES (bulletin fév./mars 2018)	256.25 \$
STELÉM (détecteur magnétique - réseau aqueduc)	1 253.23 \$
SYLVIO GALIPEAU INC. (gravier - rues)	1 417.14 \$
TECHNIVOLT ÉLECTRIQUE INC. (rép. Élect. Stat. principal & Roy & parc des érables)	303.53 \$
VALLEYFIELD CHEVROLET BUICK GMC (pièce - véh. # 14)	67.73 \$
VINCENT GRANGER SERVICE PLUS (appel de service - HV - Baby Ware)	146.60 \$
WÜRTH CANADA LIMITED/LIMITÉE (outils & pièces - voirie)	682.22 \$
	<hr/>
	155 977.27 \$

**Plus paiements durant le mois:**

Salaires du 11 février au 10 mars 2018	59 708.89 \$
Rémunération des élus du 11 février au 10 mars 2018	4 646.31 \$
REER - Février 2018	2 574.78 \$
Chartrand, Léo (Loc. garage locaux 1432 & 1441 - Jamestown) jan. 2018	1 782.11 \$
Chartrand, Léo (Loc. garage locaux 1432 & 1441 - Jamestown) fév. 2018	1 782.11 \$
Chartrand, Léo (Loc. garage locaux 1432 & 1441 - Jamestown) mars 2018	1 782.11 \$
Bell Mobilité (cellulaires)	240.57 \$
RCI Environnement (collecte déchets - Janvier 2018)	19 991.71 \$
Hugo Charland & Martin Gauthier - Règlement à l'amiable	3 477.34 \$
M. Gauthier & P. Dagenais - Règlement à l'amiable	3 334.59 \$
Sommaire 2017 - MRQ ajustement	8.09 \$
Déry Télécom (internet & téléphones) - garages - Avril 2018	138.85 \$
Toone, Philip (remb. Repas - lac à l'épaule - 24 fév.)	146.71 \$
SAAQ (immatriculations 2018-2019)	8 472.73 \$
Soucy, Benoit (entr. Mén. Du 18 février au 3 mars 2018)	950.00 \$
Bell (centre réc. & Biblio.)	166.01 \$
Hydro	16 405.36 \$
DMT Immobiliers (loc. kiosque - déc. 2017)	329.23 \$
DMT Immobiliers (loc. kiosque - jan. 2018)	329.23 \$
DMT Immobiliers (loc. kiosque - Fév. 2018)	329.23 \$
DMT Immobiliers (loc. kiosque - mars 2018)	329.23 \$
Ordre Technologues Prof. Québec (cotisation OTPQ - S. Thibault 2018-19)	492.65 \$
SPCA Ouest de L'île (service de contrôle animalerie- mars 2018)	838.70 \$
Lalonde, Marie (dép. activités semaine de relâche (4 au 10 mars 2018)	1 469.60 \$
Collège de Valleyfield (formation - supervision) - S. Thibault	4 167.84 \$
Infotech (achat banques d'heures)	1 207.24 \$
Revenu Canada (Das - Féd. - Février 2018 - rég.)	7 154.69 \$
Revenu Canada (Das - Féd. - Février 2018 - occ.)	688.01 \$
Revenu Québec (Das - Prov. - Février 2018)	18 658.27 \$
ManuVie (Ass. Coll. Mars 2018)	4 454.41 \$
Bell (téléphone - caserne)	69.72 \$
Hydro	3 711.46 \$
Targo (internet & téléphones - HV - mars 2018)	200.92 \$
RCI Environnement (collecte déchets - Février 2018)	19 944.74 \$
Soucy, Benoit (entr. Mén. Du 4 au 17 mars 2018)	950.00 \$
	<hr/>
	190 933.44 \$

TOTAL **346 910.71 \$**

**18-04-100 Budget Camp de jour 2018**

Considérant que le camp de jour est une activité estivale souhaitable et populaire;

Sur proposition de Michelle Greig

Appuyé par Chantale Laroche

Il est résolu unanimement d'autoriser le budget et la grille tarifaire ci-dessous pour le camp de jour 2018, tels que présentés par la directrice des loisirs.

<b>Budget 2018</b>		<b>Camp de jour</b>	
	<b>Revenus</b>	<b>Dépenses</b>	
Inscriptions	35 000,00 \$		
Emploi été Canada	13 652,00 \$		
Accompagnement	1 200,00 \$		
Salaire animation			32 352,00 \$
Salaire accompagnement			7 500,00 \$
Sorties			4 500,00 \$
Autobus			2 500,00 \$
divers			3 000,00 \$
Total :	<b>49 852.00 \$</b>		<b>49 852.00 \$</b>

### **GRILLE TARIFAIRE POUR CAMP DE JOUR 2018**

<b>Coût pour l'été</b>	<b>Coût</b> (Rés. / Non-rés.)	<b>Coût à la semaine</b>	<b>Coût</b> (Rés. / Non-rés.)
Camp de jour 1er enfant	485\$ / 570\$	Camp de jour	82\$ / 97\$
Camp de jour 2e enfant	410\$ / 520\$	Service de garde AM	15\$ / 18\$
Camp de jour 3e enfant	335\$ / 470\$	Service de garde PM	15\$ / 18\$

#### **18-04-101 Salaires Camp de jour 2018**

Considérant que le salaire minimum doit augmenter de 0.75\$/heure dès le 1er mai;

Considérant qu' en général, les salaires des employés du camp de jour n'ont pas changé depuis 2016;

Considérant que le travail d'animateur, accompagnateur ou coordonnateur est un travail extrêmement exigeant qui mérite un salaire supérieur au salaire minimum;

Sur proposition de Michelle Greig

Appuyé par Chantale Laroche

Il est résolu unanimement d'autoriser les taux horaires suivants pour les employés du camp de jour pour l'été 2018.

<b>2018</b>	1 <sup>e</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année
Coordonnateur	14.15 \$	14.40 \$	14.65 \$
Animateur	12.50 \$	12.65 \$	12.90 \$
Accompagnateur	13.90 \$		

#### **18-04-102 Association mutuelle pompiers – frais annuels 2018**

Considérant que l'Association d'Entraide Mutuelle de Feu du Québec (AEMFQ) dessert la Municipalité d'Ormstown, ainsi que les municipalités adjacentes;

Considérant que la cotisation annuelle pour le service d'entraide est indiquée à la facture 2018-05 ;

Considérant que la municipalité bénéficie d'un service de qualité en participant au partage des frais via ladite association;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Sur proposition de Stephen Ovans

Appuyé par Jacques Guilbault

Il est résolu unanimement d'autoriser la somme de 2 000,00\$ (avant taxes) en faveur de l'Association d'Entraide Mutuelle de Feu du Québec, aux termes de leur facture 2018-05.

#### **18-04-103 Municipalité de Franklin - déneigement rang Dumas 2017-2018**

Considérant que depuis 1993, par une entente avec la municipalité de Franklin, ce dernier se charge du déneigement du rang Dumas, un rang dont la propriété est partagée entre les deux municipalités;

Considérant que le déneigement pour la saison hivernale 2017-2018 devrait être terminé;

Considérant que selon cette entente, la municipalité de Franklin nous facture pour notre part du déneigement;

Sur proposition de Stephen Ovans

Appuyé par Michelle Greig



Il est résolu unanimement d'autoriser la somme de 7 737,38\$ (sans taxes) en faveur de la Municipalité de Franklin, pour le déneigement 2017-2018 effectué sur le rang Dumas, aux termes de leur facture 13337.

**18-04-104 Construction J. Théorêt – avenant 8 grillage de sécurité Hôtel de Ville**

Considérant qu' un grillage de sécurité a été construit au comptoir de l'Hôtel de ville;

Sur proposition de Ken Dolphin

Appuyé par Jacques Guilbault

Il est résolu unanimement d'autoriser la somme de 5 307,60\$ (avant taxes) en faveur de la firme Construction Jacques Théorêt Inc, aux termes de leur facture 13233.

**18-04-105 Ordre des technologues – cotisation 2018-2019**

Considérant que le Directeur des travaux publics est membre de l'Ordre des technologues professionnels du Québec;

Considérant que la municipalité a intérêt que ledit directeur demeure membre de cet Ordre;

Sur proposition de Ken Dolphin

Appuyé par Jacques Guilbault

Il est résolu unanimement d'autoriser la somme de 405,00\$ (avant taxes) à titre de cotisation et 27,00\$ à titre de supplément à l'Office des Professions (avant taxes) en faveur de l'Ordre des technologues professionnels du Québec, aux termes de l'avis de cotisation pour l'année 2018-2019.

**18-04-106 Remboursement Assurance-emploi taux réduit 2017**

Considérant que Service Canada offre un programme d'assurance-chômage à taux réduit aux entreprises dont les employés bénéficient d'une assurance-collective (avec protection courte-durée);

Considérant que ce programme exige aux employeurs de remettre annuellement un montant aux employés qui bénéficient de ce programme;

Sur proposition de Chantale Laroche

Appuyé par Thomas Vandor

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 977.20 \$ à répartir entre les employés réguliers (taux réduit) pour l'année 2017.

**18-04-107 G.P. AG Distribution – Installation hydraulique Tracteur verger 2016 (véh. 21)**

Considérant que le Tracteur verger 2016 (véh. 21) utilisé généralement sur les trottoirs, nécessite des réparations;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de Ken Dolphin

Appuyé par Chantale Laroche

Il est résolu unanimement d'autoriser la somme de 6 132.01 \$ (avant taxes) en faveur de la firme G.P. AG Distribution, d'Ormstown, pour la réparation du tracteur verger 2016 (véhicule no. 21), aux termes de la facture 53962.

**18-04-108 Construction J. Théorêt – bris aqueduc rues Roy/Sadler**

Considérant un bris d'aqueduc qui a eu lieu le 31 janvier 2018 sur la rue Roy, angle Sadler, nécessitant des services urgents, dont une pelle mécanique;

Considérant que la firme Construction Jacques Théorêt Inc a pu répondre à notre appel de service;

Sur proposition de Chantale Laroche

Appuyé par Michelle Greig,

Il est résolu unanimement d'autoriser la somme de 9092,17\$ (avant taxes) en faveur de la firme Construction Jacques Théorêt Inc, d'Ormstown, pour des réparations d'urgence, aux termes de leur facture en date du 20 mars, 2018.

**18-04-109 Technivolt – éclairage stationnement Église rue Lambton**

Considérant qu' un accident dû au déneigement de la cour de stationnement de l'Église Unie de la rue Lambton, a causé un bris d'équipement d'éclairage;

Sur proposition de Chantale Laroche  
Appuyé par Stephen Ovans

Il est résolu unanimement d'autoriser la somme de 490,00\$ (avant taxes) en faveur de la firme Technivolt Electrique Inc, de Valleyfield, pour effectuer la réparation aux termes de leur facture 180738.

**18-04-110 Pavage sentier piétonnier (passerelle) rue de la Vallée**

Considérant qu' un sentier piétonnier (passerelle) situé entre les 1211 et 1213 rue de la Vallée, a été asphalté par la firme Pavage Daoust, dans le but d'avoir un accès approprié au chemin de la Rivière aux Outardes, à l'angle des Routes 138/201;

Considérant qu' à titre de référence, une clôture longe ledit sentier, autorisée par voie de la résolution 17-11-355;

**EN CONSÉQUENCE**

Sur proposition de Jacques Guilbault  
Appuyé par Thomas Vandor

Il est résolu unanimement d'autoriser la somme de 2 600,00\$ (avant taxes) en faveur de la firme Pavage Daoust, de Ste-Barbe, pour le pavage du sentier piétonnier (passerelle), aux termes de leur soumission 0909.

**18-04-111 L'Arsenal – achat vêtements bunker pour pompiers**

Considérant que les pompiers d'Ormstown désirent acheter quatre vêtements de type Bunker;

Considérant les soumissions reçues ci-dessous, le chef des pompiers recommande l'acceptation de la soumission de la firme L'Arsenal;

Fournisseurs	Aéro-Fire	Motion Canada	L'Arsenal
Place d'affaire :	Longueuil, Qc	Montreal, Qc	<b>Drummondville, Qc.</b>
Coûts : (avant taxes)	6 920.00 \$	9 562,44 \$	<b>5 690.00 \$</b>

Sur proposition de Stephen Ovans  
Appuyé par Chantale Laroche

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 5 690,00 \$ (avant taxes) en faveur de L'Arsenal de Drummondville, Québec pour l'achat de quatre vêtements Bunker pour les pompiers d'Ormstown.

**18-04-112 Renouvellement règ. emprunt 79-2013 (6<sup>e</sup> avenue)**

Considérant que le règlement d'emprunt 79-2013 concerne l'installation des services d'aqueduc et d'égout pour deux propriétés situées sur la 6<sup>e</sup> avenue;

Considérant que le solde de 6 800 \$ de ce règlement d'emprunt venait à échéance le 20 février 2018;

Considérant que ce règlement doit être renouvelé pour un dernier terme de 5 ans, à quel temps, ledit prêt sera totalement acquitté;

Considérant les offres de service reçues des institutions bancaires Caisse Desjardins et CIBC ;

Institutions bancaires	CIBC	<b>Desjardins</b>
Taux proposé pour 5 ans:	5.49 %	<b>4.95 %</b>

Sur proposition de Michelle Greig

Appuyé par Thomas Vandor

Il est résolu unanimement d'autoriser le renouvellement du solde de 6 800 \$ du règlement d'emprunt 79-2013 (pour 6<sup>e</sup> avenue) à la Caisse Desjardins du Haut-Saint-Laurent au taux de 4.95 %, pour un dernier terme de 5 ans, et que le maire et le directeur général soient autorisés à signer tout document relatif à ce renouvellement.

### **18-04-113 Achat génératrice H de V, caserne & puits St-Paul**

Considérant que la municipalité a une responsabilité à l'égard de la sécurité civile de ses citoyens ;

Considérant que la municipalité doit se doter d'un poste de commande efficace en cas d'urgence ;

Considérant que la municipalité a statué que l'Hôtel de ville soit le poste de commande ;

Considérant que l'efficacité dudit poste de commande serait améliorée par la présence d'une génératrice ;

Considérant qu' une génératrice desservant l'Hôtel de ville permettra que la caserne du service incendie ainsi que le puits St-Paul, soient alimentés en électricité en cas de panne ;

Considérant que le directeur des travaux publics, suite à des demandes de prix par invitations, recommande l'achat d'une génératrice (plus précisément un groupe électrogène et inverseur automatique), auprès de la firme Drumco Energie, de Saint-Nicéphore, Québec ;

Considérant que le directeur des travaux publics recommande que ladite génératrice soit raccordée aux installations de l'hôtel de ville, la caserne et le puits St-Paul, et que suite aux soumissions reçues pour le raccordement électrique, le mandat soit confié à la firme Technivolt Electrique Inc, de Valleyfield;

Considérant que les employés des travaux publics installeront eux-mêmes la dalle sur laquelle reposera ladite génératrice ;

#### **Soumissions pour l'achat d'une génératrice :**

Fournisseurs	<b>Drumco Energie</b>	Les Equipements et Services Lagden
Place d'affaire :	<b>St-Nicéphore, Qc</b>	St-Laurent, Qc
Coût (avant taxes) :	<b>34 920 \$</b>	37 892 \$

#### **Soumissions pour les services d'électriciens :**

Fournisseurs	<b>Technivolt Electrique Inc</b>	Les Entreprises d'électricité C. Bédard
Place d'affaire :	<b>Valleyfield, Qc</b>	St-Constant, Qc.
Coûts (avant taxes) :	<b>28 600 \$</b>	34 150 \$

Sur proposition de Jacques Guilbault

Appuyé par Ken Dolphin

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 34 920.00\$ (avant taxes) en faveur de Drumco Energie pour l'achat d'une génératrice, aux termes de leur soumission 2018-01-052, et 28 600,00\$ (avant taxes) en faveur de Technivolt Electrique inc, pour le raccordement électrique, aux termes de leur offre de service 18-120.

### **18-04-114 Modification au Protocole d'entente pour secteur Vallée des Outardes**

Considérant que la sécurité publique des résidents derrière la rue de la Vallée, le long de la Route 138/201, serait améliorée avec une clôture;

Considérant que la clôture existante installée par le Ministère des Transport (MTMDET) est inadéquate;

Considérant que l'entente entre la Municipalité et 9239-0707 Québec inc, autorisée par voie de la résolution 12-03-053, exige à l'article 3.14.2 une haie de cèdres sur les propriétés situés sur le long de la route 138, mais que la haie de cèdres répondra inadéquatement aux besoins de sécurité;

Considérant que ledit 9239-0707 Québec Inc. est d'accord pour modifier l'entente à cet égard, et accepte de fournir et installer ladite clôture à ses frais;

Sur proposition de Stephen Ovans

Appuyé par Michelle Greig

- Il est résolu unanimement de modifier le Protocole d'entente, autorisé par voie de la résolution 12-03-053, entre la Municipalité et la compagnie 9239-0707 Québec inc, (ci-après Le Promoteur), en abrogeant et remplaçant l'article 3.14.2 de ladite entente, par le texte suivant :

*3.14.2 Le Promoteur s'engage à fournir et installer une clôture de style Frost, à ses frais, sur la ligne de lot des terrains contigus à la Route 138 et ce, pour tous les terrains couverts par ladite Entente.*

- Il est résolu unanimement d'autoriser le Maire ou le Directeur général de la municipalité à signer un addendum audit Protocole d'entente reflétant la modification ci-haut résolue;
- Il est résolu unanimement de reporter l'entrée en vigueur de cette résolution à l'entrée en vigueur des articles connexes du règlement 25.27-2018.

### **18-04-115 Projet d'un sentier piétonnier sur Chemin Rivière-aux-Outardes - de Route 138 à Chemin de la Ferme**

Considérant qu' un sentier piétonnier (passerelle) existe déjà sur la rue de la Vallée pour un accès à la route 138 ;

Considérant qu' un autre sentier piétonnier sur le long du chemin Rivière aux Outardes côté sud, entre le chemin de la Ferme et la Route 138/201, apporterait une amélioration à la sécurité des piétons et des cyclistes dans ce secteur ;

Considérant que le directeur des Travaux Publics présentera un budget pour la construction d'un tel sentier piétonnier ;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Sur proposition de Michelle Greig

Appuyé par Chantale Laroche

Il est résolu unanimement d'autoriser un budget maximal de 60 000,00\$ (avant taxes) aux fins de compléter un sentier piétonnier le long du chemin de la Rivière aux Outardes, entre le chemin de la Ferme et la Route 138/201.

### **18-04-116 Soumissions nettoyage de rue pour 2018**

Considérant des soumissions reçues de firmes spécialisées en nettoyage de rues;

Fournisseurs:	<b>Balaye-Pro Inc.</b>	Les Entreprises Myrroy Inc.
Place d'affaire :	<b>St-Laurent, Qc</b>	Saint-Hyacinthe, QC
Coûts (avant taxes) :	<b>10 200.00\$</b>	15 600.00\$

Sur proposition de Michelle Greig

Appuyé par Chantale Laroche

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 10 200\$ \$ (avant taxes), imputable au poste 02-320-00-521, en faveur de Balaye Pro Inc de St-Laurent, Qc, pour nettoyer 24 kilomètres de rues en 2018, aux termes de leur soumission 14043.

### **18-04-117 Soumissions location pelle hydraulique pour 2018**

- Considérant la nécessité d'utiliser une pelle hydraulique et un camion à benne basculante pour effectuer des travaux d'entretien, ainsi que des travaux imprévus;
- Considérant que le directeur des travaux publics estime 140 heures de creusage pour ces divers travaux;
- Considérant que les offres de services reçues indiquent un meilleur prix de la part de Crête Excavation, tel qu'illustré au tableau ci-dessous :

Fournisseurs:	<b>Crête Excavation inc</b>	Construction J. Théorêt	Noel et fils 9124-4277 Québec inc
Place d'affaire :	<b>Ormstown</b>	Ormstown	St-Louis-de-Gonzague
Coût par heure pelle 14 Tonnes	<b>109,75 \$/h</b>	110,00 \$/h	110,00 \$/h
Coût par heure camion 10 roues	<b>69,75 \$/ h</b>	72,00 \$/h	78,00 \$/ h

Sur proposition de Stephen Ovans  
Appuyé par Jacques Guilbault

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant maximal de 15 365 \$ (avant taxes) en faveur de Crête Excavation inc, pour 140 heures de pelle hydraulique partagées selon les taux horaires de 109,75\$ (avant taxes) pour une pelle hydraulique de 14 tonnes avec opérateur et 69,75\$ (avant taxes) pour un camion à benne basculante de 10 roues avec chauffeur, imputable au poste 02-320-00-516.

### **18-04-118 Soumissions pour lignage de rues pour 2018**

- Considérant que le printemps est arrivé, et que les lignes des rues doivent être repeinturées ;
- Considérant que le directeur des travaux publics a invité 4 firmes dont seules deux ont répondu, pour une demande de 71 km de lignes jaunes et 16 km de lignes blanches ;
- Considérant que le fournisseur proposant le meilleur prix est Marquage & Traçage du Québec inc, de St-Germain-de-Grantham

Fournisseurs:	<b>Marquage &amp; Traçage du Québec Inc.</b>	Lignes Rive-Sud
Place d'affaire :	<b>Saint-Germain-de-Grantham</b>	St-Michel
Coûts (avant taxes):	<b>15 273.00\$</b>	20 010.00\$

Sur proposition de Jacques Guilbault  
Appuyé par Michelle Greig

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 15 273,00\$ \$ (avant taxes), imputable au poste 02-355-00-521, en faveur de Marquage & Traçage du Québec inc, de St-Germain-de-Grantham, Qc, aux termes de leur soumission en date du 5 mars 2018.

### **18-04-119 Soumissions achat d'alun – usine épuration**

- Considérant l'obligation de traiter les eaux usées, et que ce traitement nécessite l'utilisation de sulfate d'alun;
- Considérant la recommandation du directeur des travaux publics pour l'achat de sulfate d'alun liquide au montant de 230,69 \$ (avant taxes) la tonne métrique et transport inclus, pour une quantité de 30 TM, chez le fournisseur Chemtrade Chemicals Canada LTD, Toronto, Ontario;

Fournisseurs:	<b>Chemtrade Chemicals Canada LTD</b>	Kemira
Place d'affaire :	<b>Toronto, Ont</b>	Varenne, QC
Coûts (avant taxes) :	<b>230,69\$ / T.M. Matériels &amp; livraison</b>	268.00 \$ / T.M. Matériels & livraison

Sur proposition de Thomas Vandor  
Appuyé par Ken Dolphin

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 6 920,70 (avant taxes) en faveur de Chemtrade Chemicals Canada Ltd pour l'achat de 30 tonnes métriques de sulfate d'alun liquide, incluant la livraison, imputables au poste 02-414-00-635, aux termes de leur soumission en date du 21 mars 2018.

### **18-04-120 Soumission Géomax – nettoyage puits 1-4-5 Station Jamestown**

Considérant que les pompes et conduits des puits 1, 4, et 5, secteur Jamestown, nécessitent un nettoyage régulier, au moins une fois par année, et souvent plus, afin d'assurer que lesdits puits puissent fournir au réseau d'aqueduc l'eau potable autorisée ;

Considérant que des invitations ont été demandées aux entreprises Forage GéoMax inc, de Les Cèdres, et Forage Métropolitain de Valleyfield, ;

Considérant que le directeur des travaux publics recommande Forage Géomax, la seule à avoir transmis une soumission pour nettoyer 2 puits au coût de 4 800\$, et un montant additionnel de 1000\$ afin de remplacer la pompe du puits # 1 avec une pompe déjà en inventaire à la municipalité ;

#### **Soumissions reçues :**

Fournisseurs:	<b>Forage GéoMax</b>	Forage Métropolitain
Place d'affaire :	<b>Les Cèdres</b>	Valleyfield, QC
Coûts (avant taxes) :	<b>5 800,00\$</b>	-----

Sur proposition de Stephen Ovans  
Appuyé par Chantale Laroche

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 5 800,00\$ (avant taxes) en faveur de Forage GeoMax de Les Cèdres, Qc, aux termes de leur soumission du 27 mars 2018, pour nettoyer les puits 4 et 5, et remplacer la pompe du puits #1, le tout imputable au poste 02-412-00-521.

### **18-04-121 Dérogation mineure – 4 rue Bridge**

Considérant que le conseil avait autorisé la demande de dérogation mineure au 4, rue Bridge pour une marge avant de 5m d'un nouveau bâtiment commercial par la résolution 18-02-053 ;

Considérant qu' avec la rénovation cadastrale, l'emprise du Ministère des Transport a prévalu sur les dimensions du lot dédié au nouveau bâtiment commercial causant la perte de 85cm en marge avant ;

Considérant que la rénovation cadastrale a causé un préjudice au propriétaire ;

Considérant que la volonté du conseil est respectée ;

Sur proposition de Chantale Laroche  
Appuyé par Stephen Ovans

Il est résolu unanimement d'autoriser la demande de dérogation mineure 2018-01-0001 permettant une marge avant de 4,15 mètres pour la nouvelle construction.

### **18-04-122 Activité Ram«mouse»sons du 4 août 2018**

Considérant qu' un citoyen d'Ormsdown atteint de la Schlérose Latérale Amyotrophique, désire organiser une activité familiale, dénommée Ram 'Mouse' Sons, qui aura lieu le 4 août prochain dans le Parc Lindsay-Cullen;

Considérant que l'activité en est à sa troisième année, et qu'elle est appréciée par un grand nombre de résidents d'Ormstown;

Considérant que le comité organisateur désire la participation d'un conseiller municipal, ainsi qu'un appui au niveau des ressources municipales;

Sur proposition de Stephen Ovans

Appuyé par Ken Dolphin

- Il est résolu unanimement de nommer le conseiller Jacques Guilbault à titre de représentant de la municipalité au sein du comité organisateur de l'activité Ram 'Mouse' Sons;
- Il est résolu unanimement d'autoriser la tenue de l'activité dans le Parc Lindsay Cullen le 4 août 2018, et de transmettre, au nom de la municipalité, les détails de l'activité à l'assureur municipal;
- Il est résolu unanimement d'autoriser la fermeture de la rue Church, face au parc durant la journée de l'activité, et de fournir la main d'œuvre et les ressources municipales conséquentes;
- Il est résolu unanimement que la municipalité assume le coût de quatre (4) toilettes portatives pour la journée de l'activité.

### **18-04-123 Concours Kraft Hockeyville pour l'Aréna régionale**

Considérant que l'Aréna régional Promutuel (dit Huntingdon) est un (1) des quatre (4) finalistes au concours Kraft Hockeyville pour un prix de 250 000 \$;

Considérant qu' un investissement de la part de la municipalité est justifiable afin d'en faire la promotion au sein de la population;

Considérant qu' un envoi postal est un moyen efficace pour rejoindre les résidents d'Ormstown et les sensibiliser à l'évènement de participation populaire qui a eu lieu le 30 et 31 mars avec un budget de collation;

Sur proposition de Jacques Guilbault

Appuyé par Stephen Ovans

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 223,61\$ (avant taxes) en faveur de Postes Canada pour un envoi postal aux termes du contrat 40051338, et d'autoriser un budget maximal de 250,00\$ (avant taxes) pour l'achat de nourriture et autre collation en faveur des participants au concours Kraft Hockeyville les 30 et 31 mars 2018.

### **18-04-124 Levée de la séance**

Sur proposition de Michelle Greig

Appuyé par Stephen Ovans

Il est résolu unanimement de lever la séance à 20h50.

\_\_\_\_\_  
Jacques Lapierre  
Maire

\_\_\_\_\_  
Philip Toone  
Directeur général

CERTIFICAT – Je, soussigné, Philip Toone, directeur général, certifie que la Municipalité a les fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées à cette séance.

Philip Toone  
Directeur général